



CHAMPIONNAT de FRANCE 2008

Division EXCELLENCE

Doublette Féminine

SPORT ENTREPRISE

Art. 1 - ORGANISATION ET LIEUX

Ce Championnat de France Sport Entreprise Division EXCELLENCE se dispute en DOUBLETTE Féminine.

Il est ouvert à toutes les licenciées titulaires d'une licence F.F.B.S.Q. Bowling, avec autorisation pour jouer en Sport Entreprise (nom de l'entreprise et identification de la région).

Le nombre d'enfants ne devra pas excéder 50% de l'équipe sur la piste.

Il se déroule en 2 phases :

- o **Phase régionale** **8 et/ou 9 décembre 2007**
- o **Phase nationale** les **29 février, 1^{er} et 2 mars 2008** / **24 équipes**
à **BELFORT et WITTELSHEIM**

Ce championnat décerne un titre national de CHAMPIONNE de FRANCE

Art. 2 - LES EQUIPES ET LES REMPLACEMENTS

De la phase régionale à la phase européenne, chaque équipe ne peut utiliser plus de 2 joueuses par phase.

Sont comptés dans les 2 joueuses :

- les 2 joueuses inscrites sur le bulletin d'engagement, même si une ou plusieurs d'entre elles ne participent pas
- aucune joueuse ne peut faire partie de 2 équipes différentes, tout au long des différentes phases

Aucun joueuse faisant partie d'une équipe qualifiée en phase nationale et n'ayant joué ne serait-ce qu'une seule partie en phase régionale, ne peut prétendre à jouer au sein d'une autre équipe qualifiée, de la même entreprise (ou société).

Art. 3 - PHASES REGIONALES

A - Déroulement et Titre décerné

- L'organisation de chacune des phases est assurée par le Comité Régional et son délégué Sport Entreprise
- Chaque équipe dispute 2 séries consécutives de 3 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
- Le titre de Championne de Région est attribué à la meilleure doublette à l'issue des 6 parties, dans la mesure où **2 équipes minimum** sont engagées dans chaque région
- Si une région administrative n'a pas un minimum de 2 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à sa région sportive
- Si une région sportive n'a pas un minimum de 2 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à l'inter région dont elle dépend

B - Date Limite d'Inscription

- Elle est fixée par le Comité Régional et son délégué Sport Entreprise

Art. 4 - PHASE NATIONALE

Elle est organisée par le C.T.S. Bowling National.

A - Qualification

- Elle est réservée aux **24 équipes** qualifiées de la façon suivante :
 - les équipes Championne de Région
 - les équipes qualifiées au prorata des équipes engagées dans chaque région administrative ou sportive, à l'issue des phases régionales

B - Déroulement et Titre décerné

- Chaque équipe dispute les éliminatoires en jouant 2 séries consécutives (ou non) de 4 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
- **Les 12 meilleures doublettes seront retenues pour disputer la finale en système « Petersen » de 2 poules de 6 équipes, composées de la façon suivante :**
 - **Poule A pour les équipes « Impair » du classement**
 - **Poule B pour les équipes « Pairs » du classement**
- **Le titre national est attribué par un match de classement à l'issue des 5 rencontres, entre les premières de chaque poule, puis la 3^{ème} place entre les secondes de chaque poule et ainsi de suite**
- **En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le total quilles à l'issue des 14 parties.**
- Une récompense est attribuée à la meilleure individuelle à l'issue des **14 parties** cumulées

Art. 5 - ENGAGEMENTS

A - **Bulletin** (édité par la Commission Sport Entreprise du CTS Bowling National)

- La capitaine d'équipe doit le remplir de façon complète et lisible, puis l'adresser à son responsable régional de la compétition
- Il est accompagné d'un chèque de **30,00 Euros** par équipe et doit parvenir au Comité Régional par l'intermédiaire du délégué Sport Entreprise de la région, avant la date limite d'inscription
- Il comportera 2 noms
- La réversion au CTS Bowling National de **24,00 Euros** par équipe engagée, sera régularisée par chacun des Comités Régionaux
- L'engagement d'une équipe comporte pour celle-ci, l'obligation de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle s'est engagée et/ou qualifiée, sous peine de sanctions

C - Frais

- Le montant des parties en phase régionale est à la charge de chaque équipe
- Le montant des parties en phase nationale est à la charge du CTS Bowling National
- Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées

Art. 6 - FORFAIT, REPECHAGE ET DISQUALIFICATION

- Les équipes qualifiées pour la phase nationale, sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait au plus tard le **2 février 2008**, auprès du responsable de la compétition
- En cas de forfait, c'est le CTS Bowling National qui procèdera au remplacement de l'équipe absente, par la première équipe éliminée de la région administrative, ou de la région sportive concernée
- En cas de non respect du présent règlement, le CTS Bowling National peut être amené à disqualifier une équipe.

Art. 7 - CONTROLE

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition. Le Comité Technique et Sportif - Bowling National se réserve le droit de toute modification au présent règlement et au bon déroulement de la compétition.

Art. 8 - PHASE EUROPEENNE

Elle est organisée par le BOWLING EUROPEEN CORPORATIF.

A - Date et Lieu

- **Championnat d'EUROPE**
- **du 30 avril au 3 mai 2008 à PALERME en ITALIE / Sicile**

B - Qualification

- Elle est réservée aux **4 équipes** qualifiées de la façon suivante :
 - l'équipe Championne de France **2008**
 - **les 2 autres équipes du Podium**
 - **la meilleure équipe suivante au score, toutes équipes finalistes confondues**

- Elles se présenteront dans la même formation ayant évolué durant la saison en cours de la Division EXCELLENCE, avec un maximum de 2 joueuses

C - Déroulement et Titre décerné

- Éliminatoire : 3 séries de 3 parties chacune, non consécutives
ou 2 séries de 4 parties chacune, non consécutives
- Demi-Finale : 1 série de 3 parties
- Finale : 1 série de 3 parties
- Le titre européen est attribué à l'issue des 15 (ou 14) parties cumulées

D - Frais

- Le montant des engagements de chaque équipe, est pris en charge par le CTS Bowling National
- **Les dépenses d'hébergement de l'équipe Championne est pris en charge par le CTS Bowling National**
- Une indemnité de déplacement sera allouée à chacune des 4 équipes qualifiées, **en fonction de son classement en finale nationale**

E - Remarque

Les enfants à charge, des catégories Cadet et Junior uniquement (copie du livret de famille obligatoire), sont autorisés à participer aux Championnats d'Europe Sport Entreprise, sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul élément par équipe.